**Réseau des jeunes professionnels**

**de Transports Canada**

**Mandat**

**Approuvé le 22 juillet 2020**

1. **BUT**

Le but du Réseau des jeunes professionnels de Transports Canada (RJP-TC) est d'offrir un forum pour promouvoir un sentiment de communauté pour les nouveaux fonctionnaires, qui génère de l'innovation et perfectionne les compétences et les capacités des employés pour faire avancer leurs objectifs de carrière. Le Réseau des jeunes professionnels représente les perspectives et les priorités des jeunes professionnels de Transports Canada.

1. **OBJECTIFS**

Le RJP-TC a trois objectifs :

* *Réseautage :* promouvoir un sentiment de communauté mettant en contact entre eux les employés de Transports Canada, dans tout le Ministère et à travers le Canada;
* *Collaboration :* offrir aux employés un forum où ils peuvent partager des idées et favoriser un environnement innovateur à TC;
* *Apprentissage :* promouvoir les occasions d'apprentissage par la coordination et le développement d'initiatives du RJP-TC et en indiquant des occasions offertes par d'autres initiatives/ministères.
1. **GOUVERNANCE**

***3.1 Réseau***

Le RJP-TC est ouvert aux personnes qui sont dans les quinze premières années de leur carrière au gouvernement. La liste de distribution et la participation aux activités du RJP-TC sont ouvertes à tout jeune professionnel du Ministère, aucune adhésion formelle n'est nécessaire.

***3.2 Comité***

Le Comité directeur du RJP-TC est responsable pour le fonctionnement et la gestion du réseau, notamment:

* + gérer le courriel et les médias sociaux du RJP-TC;
	+ collaborer avec le Ministère et d'autres réseaux professionnels;
	+ coordonner avec les réseaux régionaux de jeunes professionnels de TC;
	+ représenter les priorités et les perspectives des jeunes professionnels;
	+ organiser et exécuter des initiatives et événements du RJP-TC.

Le Comité directeur comprend des membres du Comité directeur, au moins deux coprésidents, et un trésorier, et est appuyé par un champion. Le Comité directeur visera de se réunir une fois par mois. Le quorum pour une réunion du Comité directeur du RJP sera respecté avec un minimum de quatre personnes.

***3.3 Membres du Comité directeur***

Les membres du Comité directeur doivent avoir le consentement de leur superviseur pour faire partie du RJP-TC. La sollicitation des membres du Comité directeur se fera de façon ponctuelle.

Les membres du Comité directeur doivent faire une demande d'adhésion et être élus. Les élections auront lieu au moyen d'un sondage anonyme décidé par un vote majoritaire des membres du Comité directeur. Le vote sera individuel (oui ou non) pour chaque candidat. Les élections seront ponctuelles lorsqu'une personne fait une demande pour devenir membre du Comité directeur. Les membres du Comité directeur n'ont pas de mandat fixe. Le Comité directeur devrait comprendre des membres des directions de tout le Ministère.

***3.4 Bénévoles***

Les non-membres du Comité directeur (c.-à-d. les « bénévoles ») sont les bienvenus pour aider avec les initiatives du RJP-TC et ne devront respecter que la condition qu'ils aient le consentement de leur superviseur pour fournir une aide au RJP-TC.

***3.5 Coprésidents***

Les coprésidents sont membres du Comité directeur. Les coprésidents ont des responsabilités supplémentaires et nécessitent le consentement de leur superviseur pour le changement de rôle. Il doit y avoir au moins deux coprésidents à la fois. Les coprésidents doivent être élus par le Comité directeur. Les élections se feront par un sondage anonyme. Le poste de coprésident sera ouvert aux membres du Comité directeur avant d'ouvrir le poste à des candidats externes. Les personnes intéressées à pourvoir un poste de coprésident vacant auront une discussion avec les coprésidents précédents/actuels pour décrire les rôles et les responsabilités du poste de coprésident, avant l'élection par le Comité directeur. Un coprésident doit être réélu après deux ans.

***3.6 Trésorier***

Le RJP-TC aura un membre du Comité directeur responsable du suivi et des rapports sur les finances du RJP. Le poste sera élu par le Comité directeur.

1. **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Les membres du Comité directeur sont responsables :

* de promouvoir les objectifs, les événements et les initiatives du RJP dans leur groupe/région;
* d'assister et de participer aux réunions du Comité directeur;
* d'élire de nouveaux membres et de pourvoir des postes;
* de développer et d'approuver les activités que le RJP-TC exécutera;
* de se porter bénévole pour appuyer les activités du RJP-TC (c.-à-d. les événements, le développement de produits, etc.), y compris diriger des activités sur une base bénévole.

Les membres du Comité directeur qui dirigent des activités sont responsables :

* + d'organiser et d'exécuter l'initiative, l'événement ou le projet;
	+ de gérer les membres du Comité directeur et les bénévoles appuyant l'activité;
	+ de faire rapport au moins une fois par mois au Comité directeur pour fournir des mises à jour;
	+ d'assurer que le Comité directeur peut voter sur l'orientation / la mise en œuvre de l'activité à des étapes clés;
	+ de coordonner avec les groupes pertinents en dehors du RJP-TC, au besoin (par exemple, les Communications, les Services numériques, la Gestion des installations);
	+ de mettre en œuvre des activités selon les lignes directrices de Transports Canada et du RJP-TC.

Les coprésidents sont responsables :

* de représenter le RJP-TC et le Comité directeur au sein du Ministère et d'autres réseaux professionnels;
* de veiller à ce que les activités du RJP-TC soient menées de manière professionnelle et cohérente;
* d'assurer que les activités sont conformes aux lignes directrices de Transports Canada et du RJP-TC, y compris les approbations appropriées;
* de faire le suivi et de produire des rapports sur les activités du RJP-TC au champion;
* de coordonner et de présider les réunions du Comité directeur;
* d'assurer que le compte rendu des discussions est disponible en temps opportun après les réunions;
* de gérer les membres du Comité directeur, y compris la sollicitation des membres et les élections;
* de gérer la liste de diffusion et de la boîte de réception du courriel du RJP-TC;
* d'approuver des documents et des dépenses financières.

Le trésorier est responsable :

* de faire le suivi et de produire des rapports sur les finances du RJP-TC;
* de gérer la petite caisse;
* d'approuver les dépenses financières.

Le champion est responsable :

* d'agir en tant que promoteur du RJP-TC;
* de solliciter l'appui de la haute direction;
* de fournir des conseils et un appui au RJP-TC.

Les bénévoles sont responsables :

* d'appuyer le développement / l'organisation / l'exécution d'une activité particulière du RJP-TC.
1. **AVIS**

Le Comité directeur se veut un réseau flexible et adaptable pour répondre aux besoins des jeunes professionnels de Transports Canada. Le but de ce mandat est d'orienter l'organisation et la gouvernance du RJP-TC, et il ne vise pas à entraver son développement. Toutes les dispositions peuvent être appliquées, réinterprétées ou modifiées à la discrétion du Comité directeur.

Il peut y avoir des directives supplémentaires du RJP-TC pour s'adapter aux besoins et aux circonstances du RJP-TC.

**Annexe A**

**Membres actuels du Comité directeur**